



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026 A 19H30

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 10 avril 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

### Étaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Laurence BELAIGUES, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Patricia BARTOLI, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Jacques BOULANGER, Franck CHAUVEAU, Florence ROGER, Sébastien CHAMBRY, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Bertrand PUARD, Adrien FRANCISCO, Julie FERRÉ, Mickael AMAND, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE BERNAT, Mélanie SCHLATTER, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

### Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe DECOMBLE (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Maria DE JESUS (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Philippe ROGER), Marie-Eve HODGI (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Raymonde BLÉCOURT (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Patricia QUIEDEVILLE (pouvoir à Julie FERRÉ).

### Absents Excusés :

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 33  
représentés : 6  
absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Jean-Pierre VIMARD est élu secrétaire.



**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026**

**Délibération n°26-58**

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : Pôle Santé

Affaire suivie par Michelle CARRIC

SOUS-PRÉFECTURE DE PALAISEAU  
ESSONNE

23 AVR. 2026

ARRIVÉE

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026  
SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU l'article 8-1 de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

VU la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation et notamment son article 16,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2312-1,

VU le Code de l'Action Sociale et des familles, et notamment l'article L 312-1,

VU L'arrêté du 22 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

**CONSIDÉRANT** le budget primitif 2026 établi suivant la décision tarifaire n° 23411 du 2 décembre 2025 de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS) portant fixation de la dotation globale de soins,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission Solidarités, santé, grand âge et qualité du service public qui s'est tenue le 9 avril 2026.

**CONSIDÉRANT** le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**ADOpte** le budget primitif 2026 du Service de Soins Infirmiers à Domicile, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

- **Section de fonctionnement** 1 425 911 €
- **Section d'investissement** 24 268 €

<b>VOTE</b>
Pour : 39
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Président de Cœur d'Essonne Agglomération



<b>V - ANNEXE</b> <b>Budget Primitif 2026 - Service de Soins Infirmiers A Domicile</b> <i>Arrêté et signatures</i>	<b>V</b>  <b>A</b>
--	--------------------------

Nombre de membres en exercice : 39  
Nombre de membres présents : 33  
Nombre de membres représentés : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 39  
VOTES : Pour : 39  
Contre :  
Abstentions :

Date de convocation : 10 avril 2026

Présenté par le Maire,  
A Sainte Geneviève des Bois, le 16 avril 2026

Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire,  
A Sainte Geneviève des Bois, le 16 avril 2026

Les membres du Conseil Municipal,



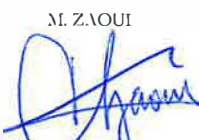
M. PETIT

Mme DE JESUS

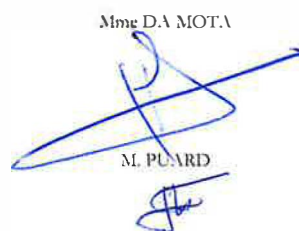
M. GAPAILLARD



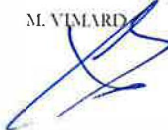
Mme V. ASSEUR



M. ZAOUÏ



Mme DA MOTA



M. VIMARD



Mme BOUCHON



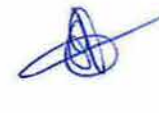
M. PUARD

Mme BENHAMMOU



M. OUAREM

Mme D'ALMASSO



M. ROGER



M. BOULANGER

Mme BLECOURT

Mme SEBBAG



M. CHAMBRY



Mme FERRÉ



M. BEN MERZOUG



Mme ROGER



M. AMLAND



Mme CARRASSET  


M. LUNDA



Mme FARINA



M. LE MEUR



Mme BELAIGUES



M. DECOMBLE

M. CHAUVEAU



Mme HODGI

M. MARTINS



Mme FERROUDJI

M. FRANCISCO



Mme BARTOLI



Mme QUIEDEVILLE



Mme ROLLY



M. GORGE BERNAT



Mme SCHLATTER



M. CARRENO



Mme BENKHETTACHE



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23 avril 2026 et de la publication le

A Sainte Geneviève des Bois, le



